

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 octobre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COMEAU—EMPLOI DU DÉPUTÉ DE HALTON-WENTWORTH PAR UN MINISTÈRE DE TERRE-NEUVE

[Français]

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, étant le premier député à prendre la parole après l'ajournement, je profite de l'occasion pour vous souhaiter une bonne session, même s'il y a eu un certain remaniement ministériel et si l'opposition s'est réorganisée.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour une raison qui intéresse tous les députés en tant que représentants du peuple. Depuis le 15 juillet, le député de Halton-Wentworth (M. Morison), président du comité permanent de l'expansion économique régionale de la Chambre des communes est au service du ministère de l'Expansion communautaire et sociale de la province de Terre-Neuve.

Je n'ai rien contre le fait que le député ait été engagé par un gouvernement provincial, mais dans le cas présent, son emploi semble aller à l'encontre des dispositions de la loi sur la Chambre des communes qui visent les députés. Mais je mets désormais en doute l'impartialité du député et je conteste son maintien à la présidence du comité permanent de l'expansion économique régionale. Le comité revoit les prévisions du ministère et il est chargé d'approuver les crédits publics destinés à l'exécution des programmes d'expansion régionale dans tout le pays, y compris le projet fédéral-provincial relatif à Terre-Neuve.

D'après les renseignements obtenus, le député travaillait pour le compte du comité de liaison du ministère de l'Expansion économique régionale composé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux et conseillait le comité sur la mise en marche des projets à Terre-Neuve. J'ai beaucoup de respect pour le président du comité, mais à titre de représentant de la Nouvelle-Écosse, puis-je signaler que cette province a signé un accord avec Ottawa et est sur le point d'en signer un

nouveau touchant un plus grand secteur de la province; j'estime donc que le plan de Terre-Neuve recevra vraisemblablement beaucoup plus d'attention que d'autres et à mon avis, il existe un conflit direct d'intérêt.

En terminant, si le président du comité permanent de l'expansion régionale ne démissionne pas sur-le-champ de son poste de président, je proposerai une motion, appuyée par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), en vue de saisir le comité permanent des privilèges et élections de cette affaire.

• (2.10 p.m.)

**M. J. B. Morison (Halton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, je réponds à la question de privilège qu'on vient de soulever. Je passerai sous silence la première partie de la question étant donné qu'on ne semble pas me contester le droit de siéger à la Chambre.

Avant de me rendre à Terre-Neuve, j'ai demandé au ministère de la Justice ainsi qu'à la Chambre si j'agissais en contravention de la loi. Le conseil qu'on m'a donné, c'est qu'il y avait eu dans le passé des exemples de députés ayant servi des gouvernements provinciaux et que je ne transgressais pas la loi.

Quant à mon impartialité dans l'exercice de mes fonctions de président du comité, je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, qu'à mon arrivée à la Chambre, j'ai été étonné de votre aisance. Cet étonnement s'est transformé en véritable culte, je suppose, avec le temps. J'avais d'abord attribué cette aisance à votre vivacité d'esprit ou à la force de votre personnalité, mais à vous observer, je me suis rendu compte qu'elle venait de l'étendue de vos connaissances.

Je préside le comité permanent de l'expansion économique régionale depuis deux ans environ et, au cours de cette période, ce sont, à l'exception peut-être d'un député de l'Est et d'un autre de l'Ouest, les députés de Terre-Neuve qui ont occupé la majeure partie du temps du comité. Pour bien remplir ma fonction de président de ce comité, j'ai jugé que je devais me mettre au courant de la situation à Terre-Neuve.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Morison:** Le meilleur moyen d'y parvenir était, bien entendu, d'obtenir des renseignements de première main. Si les députés de